



RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE DU SDEAU50 2022

L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ **100 litres par personne et par jour** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m³ par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	4
I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	5
1. Présentation du territoire desservi	5
2. Nombre d'abonnés et population desservie	8
3. Ressources en eau	10
4. La production	11
5. Les volumes mis en distribution et vendus	14
Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	14
Autres volumes	15
Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022	15
6. Le patrimoine du service	16
Le réseau	16
Le parc compteurs	16
II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	17
1. Facture d'eau type (D102.0)	17
2. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	20
III. INDICATEURS DE PERFORMANCE	21
1. Qualité de l'eau distribuée	21
2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	22
3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
4. Indicateurs de performance du réseau	24
Rendement du réseau de distribution	24
Indice linéaire des volumes non comptés	24
Indice linéaire de pertes en réseau	24
Critique, synthèse et interprétation du rendement et de l'ILP	25
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	27
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	27
Délai maximal d'ouverture des branchements	27
Taux de réclamations	27
IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	28

LE MOT DU PRÉSIDENT

2022 a été l'année des 10 ans du SDeau50 : depuis sa création en 2012, le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche a évolué avec l'acquisition de nouvelles compétences et s'est développé, en quelques années, pour devenir l'un des acteurs majeurs de l'eau potable dans la Manche avec toujours le même objectif : assurer une gestion de l'eau de façon durable, solidaire et interconnectée.

2022 a également été une année de préparation aux changements :

. Sur un plan fonctionnel, une nouvelle gouvernance a été mise en place au sein du SDeau50 tout au long de l'année 2022 afin de gagner en fluidité pour mieux répondre aux enjeux stratégiques dans le domaine de l'eau, qui sont primordiaux et également répondre aux besoins des politiques locales de notre territoire.

. Sur la plan structurel, une nouvelle organisation est mise en place officiellement depuis le vote de l'organigramme, partagé avec l'ensemble des agents, en Comité Syndical du 17 novembre 2022.

Sur ce nouvel organigramme, le service exploitation, c'est à dire la régie d'exploitation, s'organise désormais autour de 3 équipes (distribution, production et accueil facturation) par secteur (centre et sud Manche) et une directrice qui les encadre.

Dans les années à venir, la régie du SDeau50 assurera l'exploitation directe de nouveaux territoires comme les secteurs d'Avranches Est, Sainteny, Pontorson et Saint-Loup.

Les objectifs et missions de la régie se décomposent en plusieurs axes principaux :

- Assurer une protection environnementale et la disponibilité de la ressource en eau,
- Maintenir une production d'eau en continue, en veillant en permanence à sa qualité tout au long de la filière,
- Garantir la distribution d'une eau potable en travaillant sur la diminution des pertes en eau avec la recherche et réparation des fuites, l'entretien du patrimoine (travaux de renouvellement canalisations, renouvellement compteurs, réservoirs...) ...,
- Garantir un service clientèle de qualité offrant le meilleur service, accompagner et être à l'écoute des usagers,

Dans la même continuité, le comité du Sdeau50, a voté une délibération de principe pour approuver le passage de 28 CLEP à 5 commissions distribution et 3 commissions production ainsi que la prise de compétence assainissement à la carte. La mise en œuvre officielle de ces orientations se fera progressivement durant l'année 2023.

La lecture de ce rapport sur la régie sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

Bonne lecture.



Jacky BOUVET
PRÉSIDENT DU SDEAU50

A stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'JB' with a flourish.

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

- Nom de la collectivité : Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (Syndicat Mixte)

Conformément à la réglementation, le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) a mis en place, par délibération en date du 28 septembre 2017, une régie à autonomie financière du service eau potable « production – distribution » pour les secteurs précédemment suivi en régie directe.

Il s'agit d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Elle n'a pas de personnalité morale propre.

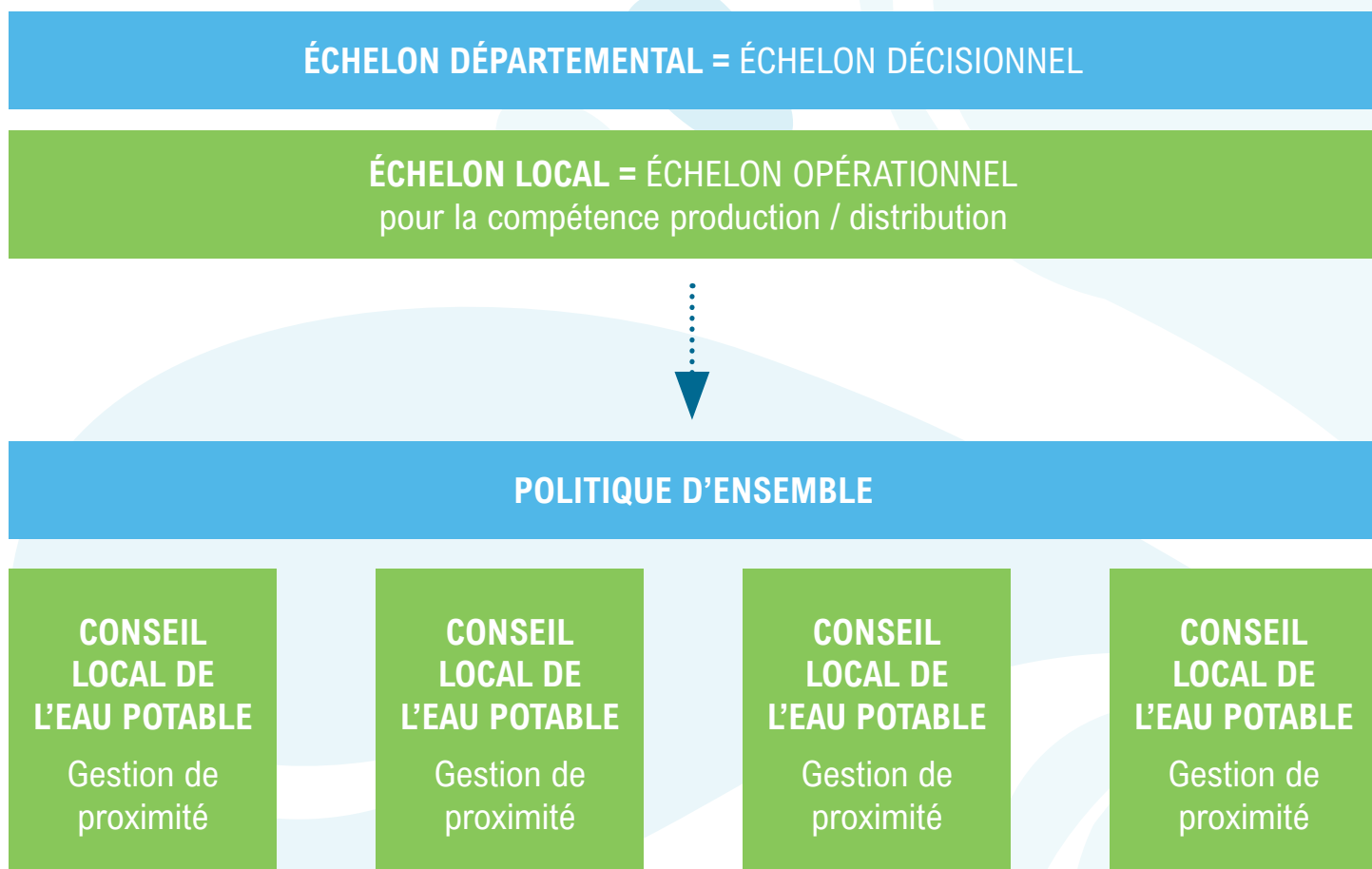
La collectivité territoriale de rattachement de la régie est le SDeau50, relevant du régime juridique des syndicats mixtes « fermés » (article L.5711-1 du CGCT).

Afin de maintenir une gestion de proximité et de valoriser l'historique des différents services, les statuts du SDeau50 ont été bâtis autour de deux niveaux de gestion :

- L'échelon de gestion locale organisé autour des conseils locaux de l'eau potable qui sont au nombre de 28 sur le territoire (à la date du 01/01/2020) ;
- L'échelon décisionnel organisé autour du comité syndical de la compétence « production – distribution » d'eau potable.

Le diagramme suivant illustre le schéma organisationnel du SDeau50.

> FIGURE 1 SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU SERVICE D'EAU



En 2020, 11 CLEP ont tout ou partie de leur territoire dans la régie.

- Secteur CENTRE :

- . CLEP MONTMARTIN-CERENCES - secteur Montmartin-sur-Mer
- . CLEP SAINT-SAUVEUR-AUBIGNY
- . CLEP CERISY-LA-SALLE
- . CLEP SAINTENY
- . CLEP SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES

- Secteur SUD :

- . CLEP SAINT-HILAIRE - secteurs Mortain, Saint-Barthélémy - Le Neufbourg et Chérencé-le-Roussel
- . CLEP BAIE-BOCAGE
- . CLEP SAINT-LOUP
- . CLEP GATHEMO
- . CLEP CHAISE-BAUDOUIIN
- . CLEP PONTORSON

Au 1^{er} janvier 2020, les CLEP de St Pierre de Coutances de Coutances, St Loup, Pontorson et Cerisy-la-Salle ont intégré le SDeau50 en régie.

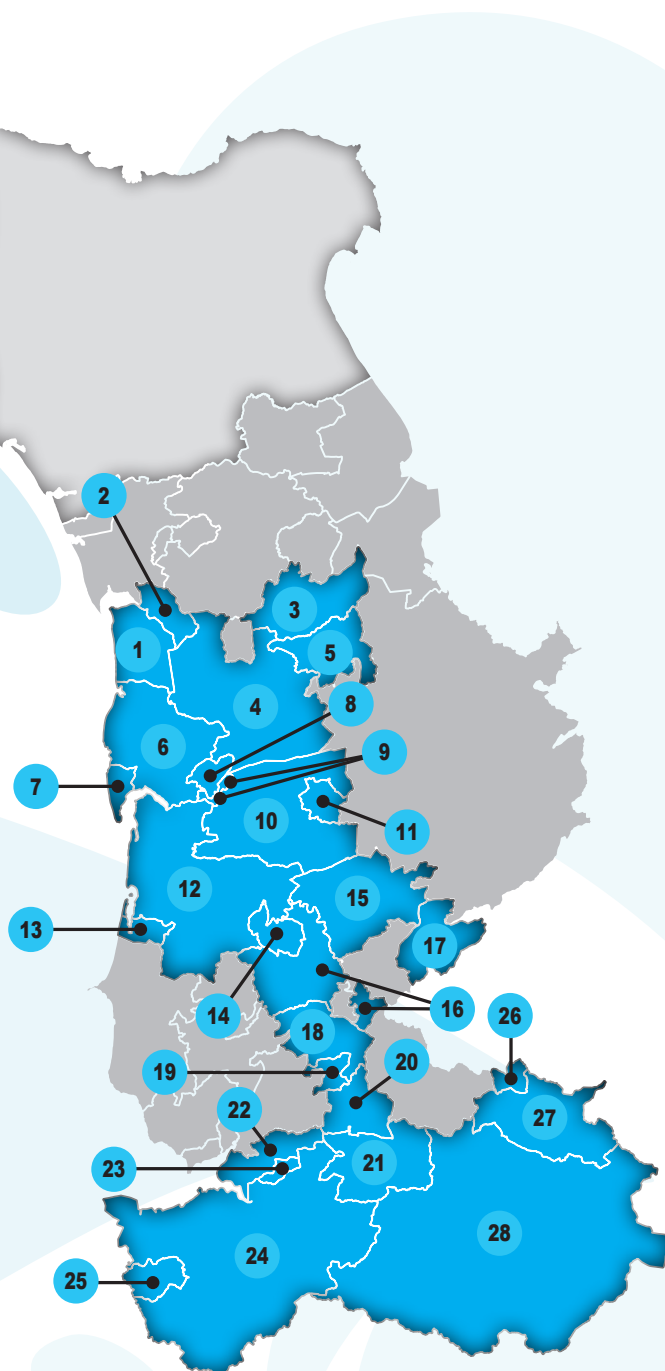
Pour les CLEP de la Chaise Baudouin et Sainteny, l'exploitation se fait via un marché de prestations de service.

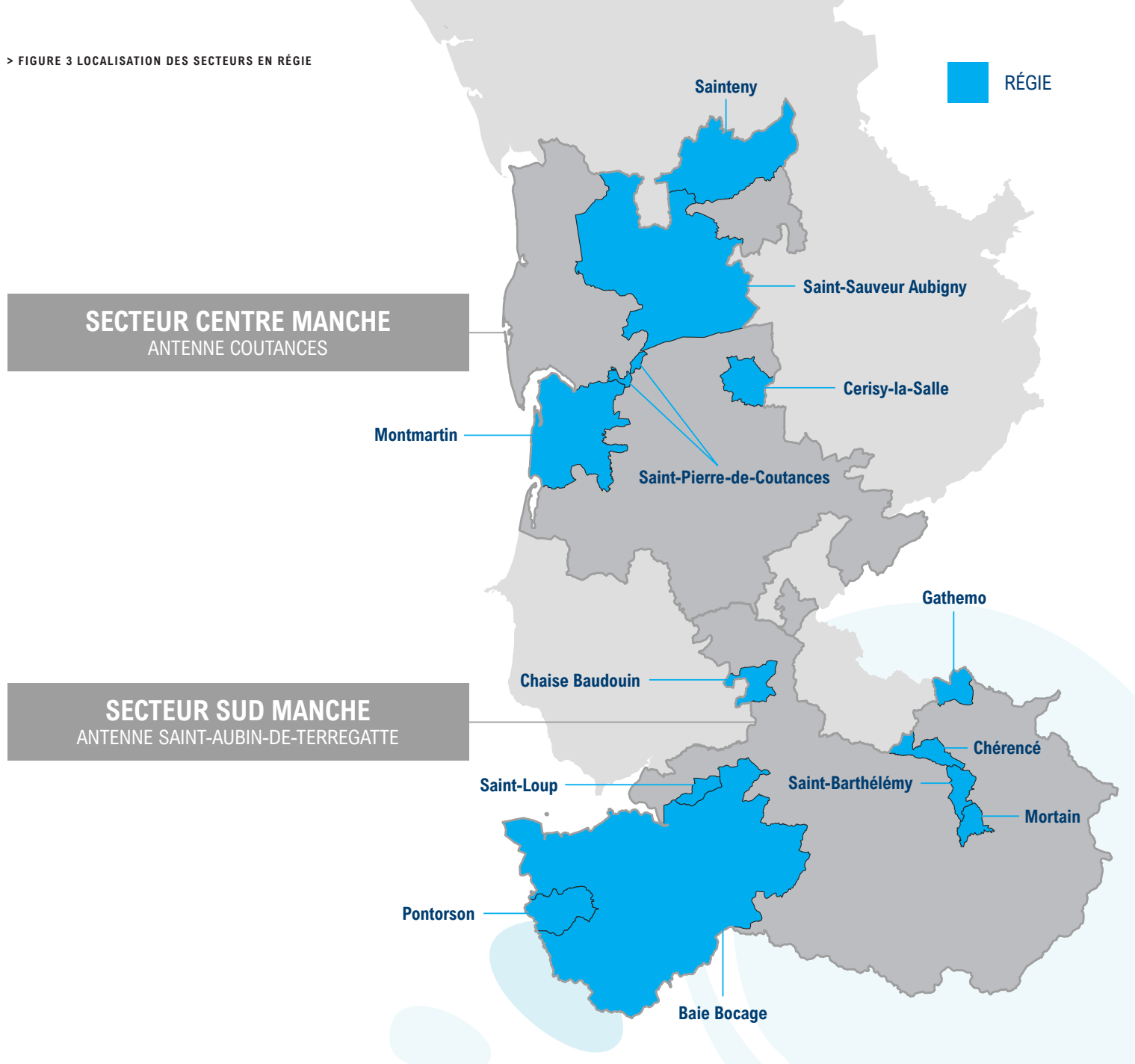
Pour les CLEP de Cerisy-La-Salle, Pontorson et Saint Loup une convention de prestation a été passée avec chaque commune concernée. Les agents communaux assurent la prestation d'exploitation.

> FIGURE 2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE SERVICE D'EAU DU SDEAU50 – 2020

LES 28 CLEP

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| 1 Créances Pirou | 15 Gièze |
| 2 Lessay | 16 Villedieu Ouest |
| 3 Sainteny | 17 Montbray |
| 4 Saint-Sauveur Aubigny | 18 Villedieu Sud |
| 5 Tribehou | 19 La Chaise-Baudouin |
| 6 Saint-Malo-de-la-Lande | 20 Brécey |
| 7 Agon | 21 Reffuveille |
| 8 Coutances | 22 Avranches Est |
| 9 Saint-Pierre-de-Coutances | 23 Saint-Loup |
| 10 Montpinchon | 24 Baie Bocage |
| 11 Cerisy-la-Salle | 25 Pontorson |
| 12 Montmartin-Cérences | 26 Gathemo |
| 13 Bréhal | 27 Sourdeval |
| 14 Gavray | 28 Saint-Hilaire |



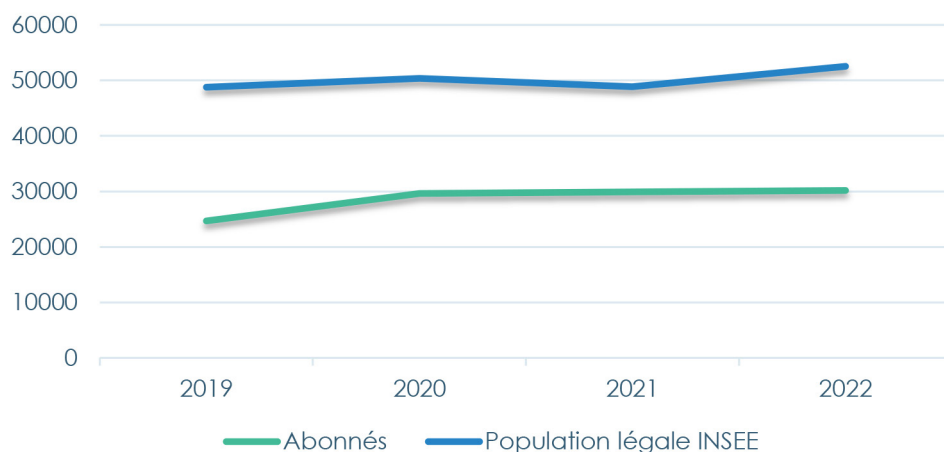


2. NOMBRE D'ABONNÉS ET POPULATION DESSERVIE

Population légale et abonnés régie SDeau50

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 30 168 abonnés représentant une population de 52 539 habitants (soit 1,74 habitants / abonné).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **15,23 abonnés / km** pour l'année 2022.



> FIGURE 4 POPULATION ET ABONNÉS DESSERVIS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50

En 2022, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **96,3 m³ / abonné**.

Le nombre total d'abonnés de la régie est de 30 166 soit **32 % des abonnés du SDeau50** (2021 - 91 789 abonnés au total pour les collectivités ayant transféré leur compétence production/distribution au SDEAU50).

L'ensemble de la régie compte 21 gros consommateurs (> 5000 m³ / an), les deux principaux sont deux laiteries sur le secteur de Baie Bocage.

CLEP	Nom Payeur	Ville Ctge	2022	M3				
				2021	2020	2019	2018	2017
BAIE BOCAGE	COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS	DUCEY LES CHERIS	261757	274969	292 698	312 492	284 820	306 208
BAIE BOCAGE	SOCIETE BEURRIERE D ISIGNY	ISIGNY LE BUAT	112515	109061	125 680	123 524	131 014	111 114
PONTORSON	BLANCHISSERIE INTER HOSPITALIERE	PONTORSON	16323	6260	9410	5581	9467	6167
BAIE BOCAGE	CH SAINT JAMES + CAS	SAINT JAMES	13583	14396	17492	15354	15250	15033
SAINTENY	EARL LA HAUTE FOLIE	TERRE ET MARAIS	12372	14972	9776	9702	5614	5658
PONTORSON	CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN	PONTORSON	11826	10028	9373			
SAINTENY	EARL DE LA FERME DE NEUVILLE	TERRE ET MARAIS	10395	9793	8538	7184	6636	6662
MONTMARTIN	OEUVRE DES PUPILLES DE L ECOLE	MONTMARTIN SUR MER	10352	7451	11789	7417	7592	7038
ST HILAIRE	HOPITAL GILLES BUISSON	MORTAIN-BOCAGE	9483	10289	8044	9035	5857	
ST SAUVEUR AUBIGNY	LAISNEY	SAINT SEBASTIEN DE RAIDS	9181	8723	10562	9485	12560	13830
SAINTENY	SCEA DE LA MANCHE	NAY	9076	13885				
BAIE BOCAGE	STATION DU MT ST MICHEL	SAINT AUBIN DE TERREGATTE	7724	6 546	6722	11379	8411	8160
BAIE BOCAGE	THE AMERICAN BATTLE	MONTJOIE SAINT MARTIN	7323	5 286	11772	12803	8221	6820
SAINTENY	DE LA FRESNERIE	TERRE ET MARAIS	6511	7131	6800	6008	6013	5912
SAINTENY	ANGOT	RAIDS	6467	5806	3727	5872	4474	3550
SAINTENY	GAEC BULOT	SAINT GERMAIN SUR SEVES	6035	8649				
SAINTENY	GAEC DU VILLAGE CULOT	MEAUTIS	5990	5910	4902	4795	4785	3595
BAIE BOCAGE	MAISON DE RETRAITE	DUCEY LES CHERIS	5504					
SAINTENY	EARL JAKOVAL	ST GERMAIN SUR SEVES	5479					
SAINTENY	BILLARD CHRISTINE	AUXAIS	5448					
PONTORSON	CAMPING HALIOTIS	PONTORSON	5106					

Les données statistiques relatives au service facturation / relation abonnés disponibles sont présentées dans les tableaux suivants :

	2022	2021	2020	2019
NOMBRE D'INTERVENTIONS AVEC DÉPLACEMENTS	4144	4430	3079	
Saint Sauveur - Aubigny	1442	1407	1161	
Montmartin-Cérences				
Baie Bocage	1992	2231	1373	
Pontorson	255	356	207	
Saint-Hilaire				
Gathemo	455	436	338	
NOMBRE ANNUEL DE DEMANDE D'ABONNEMENT	1647	1807	2020	
Saint Sauveur - Aubigny	431	482	500	
Montmartin-Cérences				
Cerisy La Salle	25	32	39	
Sainteny	28	19		
Baie Bocage	850	933	619	
Pontorson	117	126	69	
Saint Loup	12	7	11	
Saint-Hilaire				
Gathemo	164	192	135	
La Chaise Baudouin	20	16	19	
TAUX DE CLIENTS MENSUALISÉS	25,52%	20,54%	18,34%	16,44%
Saint Sauveur - Aubigny	35%	33%	30%	24%
Montmartin-Cérences	24%	18%	15%	8%
Cerisy La Salle	11%	*	*	
Sainteny	9%	*	*	
Baie Bocage	28%	25%	22%	19%
Pontorson	19%	*	*	
Saint Loup	23%	19%	16%	
Saint-Hilaire	18%	15%	12%	10%
Gathemo	18%	16%	15%	12%
La Chaise Baudouin	20%	18%	20%	15%
TAUX DE CLIENTS PRÉLEVÉS	20%	18,5%	17,69%	18,34%
Saint Sauveur - Aubigny	23%	24%	24%	24%
Montmartin-Cérences	43%	43%	42%	40%
Cerisy La Salle	13%	11%	8%	
Sainteny	14%	4%	**	**
Saint Pierre de Coutances	**	**	**	
Baie Bocage	11%	10%	9%	8%
Pontorson	18%	15%	13%	
Saint Loup	10%	9%	8%	
Saint-Hilaire	6%	6%	4%	2%
Gathemo	16%	15%	16%	13%
La Chaise Baudouin	5%	6%	4%	4%

* Pas de mensualisation possible

** Pas de prélèvement possible

Prélèvement automatique :

- En 2022, seuls 0.80 % des abonnés n'ont pas accès à ce service (St Pierre de Coutances),
- Le % d'abonnés prélevés sur le total d'abonnés s'élève à 19,89% contre 18,5% en 2021.

Mensualisation :

- En 2022, 0.80 % des abonnés n'ont pas accès à ce service.
- Le % d'abonnés mensualisés sur le total d'abonnés s'élève à 25,52% contre 20,5% en 2021.

3. RESSOURCES EN EAU

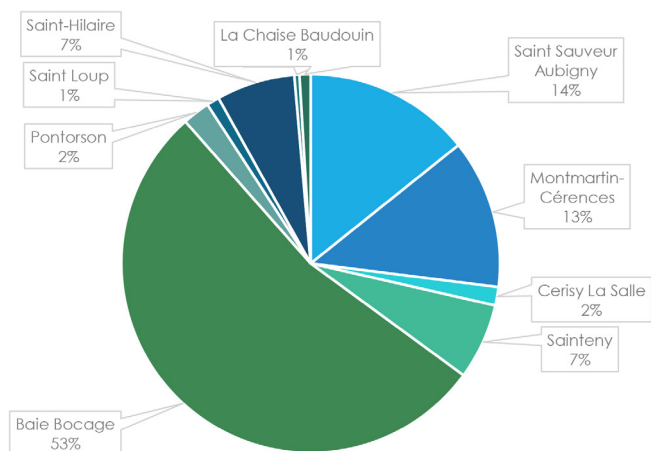
Prélèvements

CLEP	Eau de surface (m³)	Eau souterraine (m³)	Prélèvement par CLEP (m³)
03- Sainteny		280 800	280 800
04- St-Sauveur - Aubigny	529 608	87 632	617 240
11- Cerisy-la-Salle		67 912	67 912
12a- Montmartin	551 428		551 428
19- La Chaise Baudouin		41 117	41 117
23- Saint-Loup		46 908	46 908
24- Baie-Bocage	1 736 950	576 084	2 313 034
25- Pontorson		101 384	101 384
26- Gathemo		18 876	18 876
28e- Mortain Bocage	217 779	25 200	242 979
28f- St Barthélémy-le Neufbourg		31 148	31 148
28h- Chérencé-le-Roussel		16 319	16 319
TOTAL GÉNÉRAL	3 035 765	1 293 380	4 329 145

Le total des volumes prélevés par la régie pour 2022 s'élève à **4 329 145 m³** dont **70 %** est d'origine d'eau de surface.

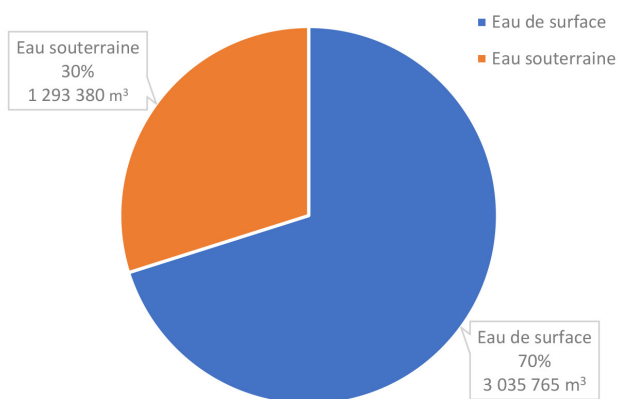
> FIGURE 5 VOLUMES EAU BRUTE PRÉLEVÉS 2022 PAR SECTEUR

SDEAU50 - REGIE
VOLUMES PRELEVES PAR CLEP 2022

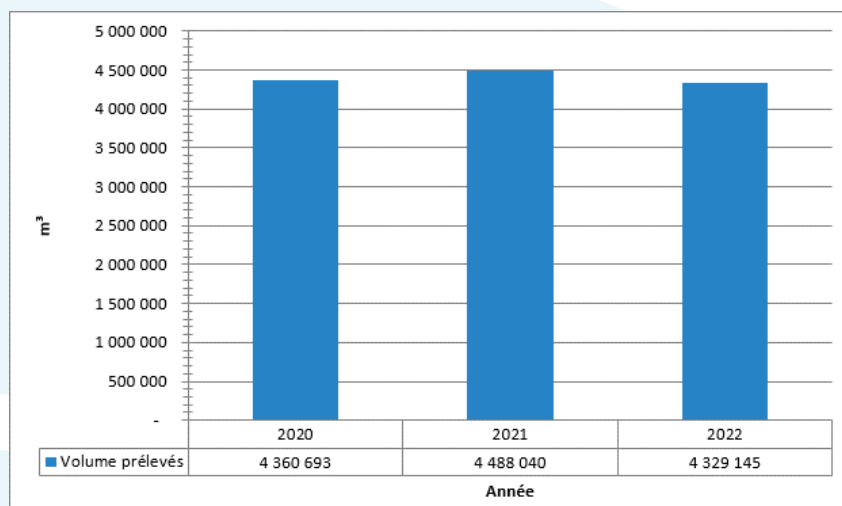


> FIGURE 6 VOLUMES EAU BRUTE PRÉLEVÉS 2022 PAR TYPE DE RESSOURCE

SDEAU50-REGIE-2022
Prélèvement ressource m³



> FIGURE 7 EVOLUTION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50

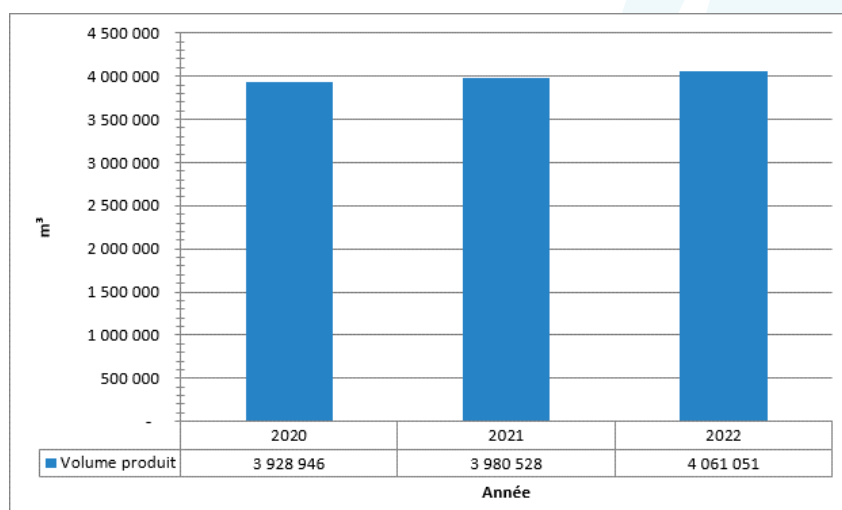


4. LA PRODUCTION

En 2022, la régie comptait 16 usines de production d'eau potable.

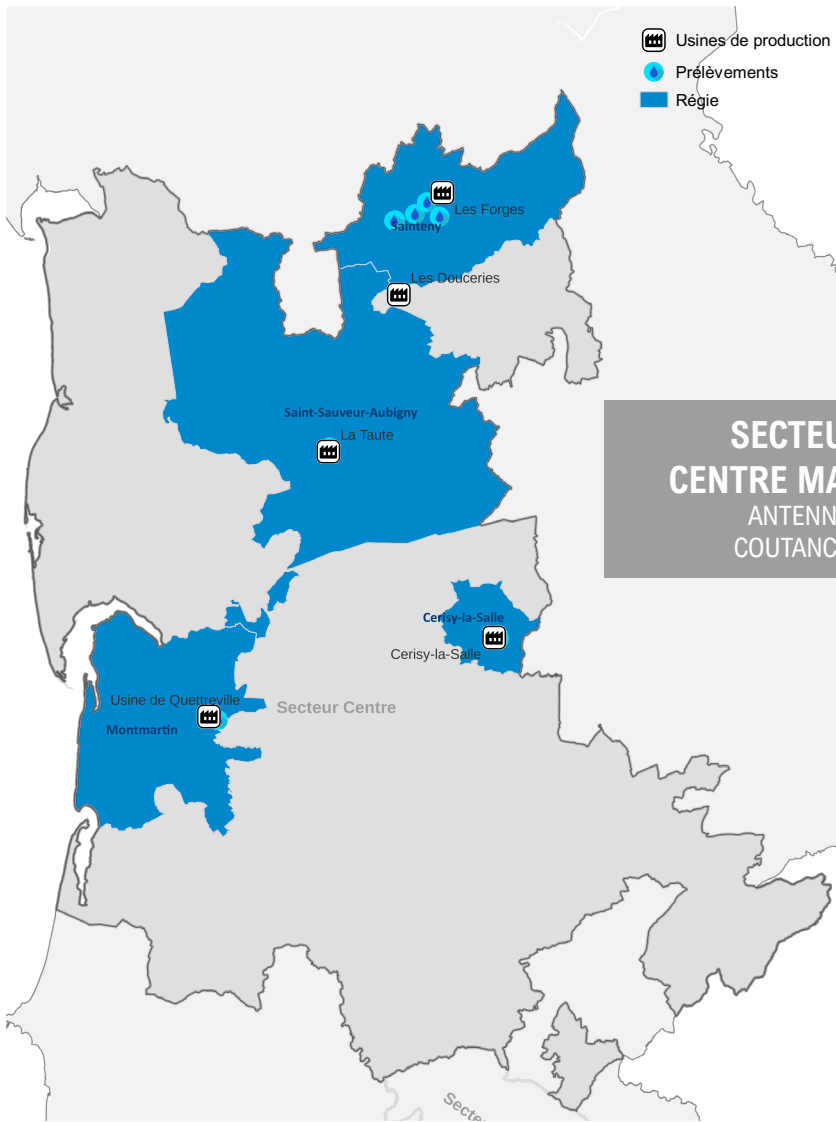
		Date	Capacité production m ³ /j	Capacité production m ³ /h
CLEP MONTMARTIN	Station Quettreville sur Siene	2022	4000	
CLEP ST SAUVEUR	Station de la Taute	2004	2000	
CLEP ST SAUVEUR	Station de la Doucerie	2009		40
CLEP CERISY	Station de Cerisy la Salle	2009		20
CLEP SAINTENY	Terre et Marais Les Forges	2006		70
CLEP BAIE BOCAGE	Station La Gauberdie	2001	10 000	
CLEP BAIE BOCAGE	Station de Lamballe St Ovin	2013	192	
CLEP BAIE BOCAGE	Station des Noes Ducey		660	
CLEP PONTORSON	Station La Papance		400	
CLEP SAINT LOUP			140	
CLEP ST HILAIRE	Station La Pelterie		1000	
CLEP ST HILAIRE	Station du Pré Creux	2013		17
CLEP ST HILAIRE	Station du Neufbourg	1960 2000 2008	12 m ³ /h	
CLEP ST HILAIRE	Station de Chérencé le Roussel			8.5
CLEP GATHEMO	Les Herberdières			5.5
CLEP LA CHAISE BAUDOIN	Commune La Chaise Baudouin		200	

> FIGURE 8 EVOLUTION DES VOLUMES PRODUITS PAR LA RÉGIE DU SDEAU50



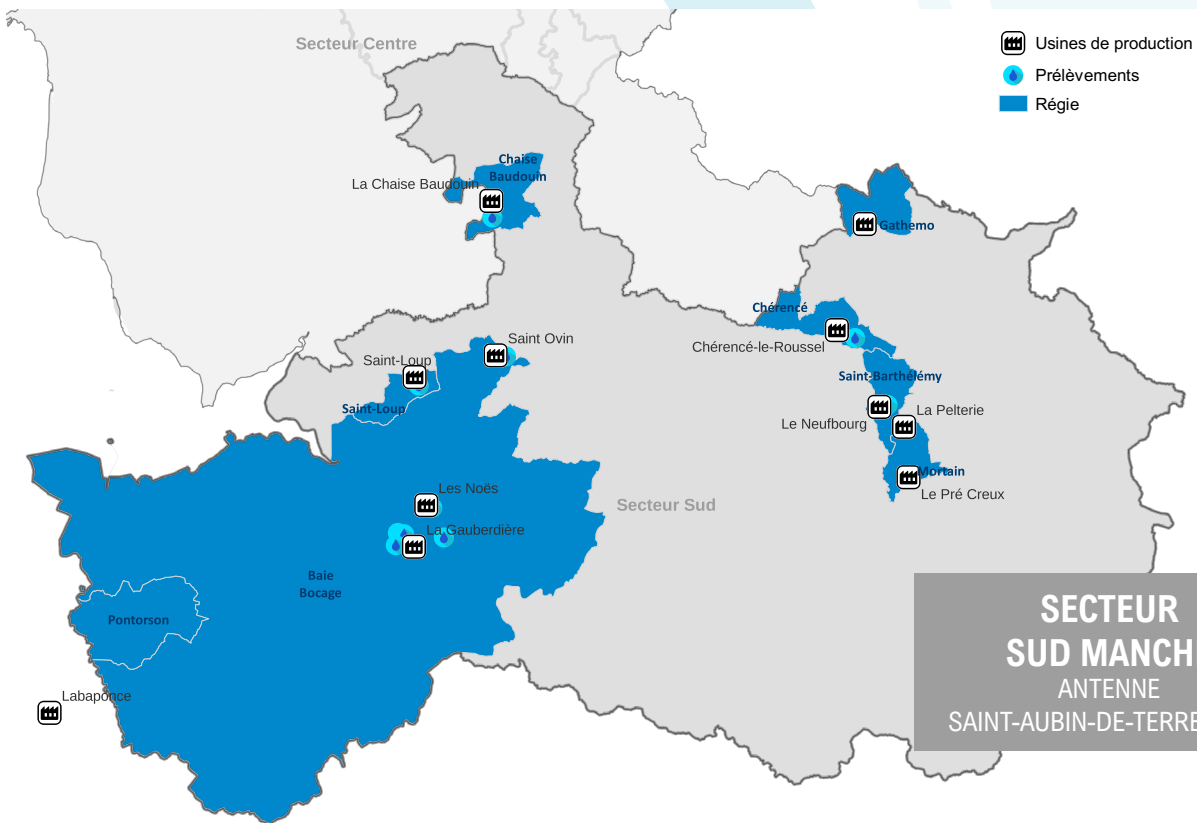
CLEP	Production (m ³) 2020	Production (m ³) 2021	Production (m ³) 2022
04- St-Sauveur - Aubigny	573 124	628 215	617 240
11- Cerisy-la-Salle	76 413	77 747	65 914
12a- Montmartin	523 100	545 120	534 950
19- La Chaise Baudouin	36 158	43 318	41 117
23- Saint-Loup	51 243	49 509	46 908
24- Baie-Bocage	2 014 928	1 989 512	2 091 445
25- Pontorson	109 995	126 951	101 384
26- Gathemo	10 798	20 198	18 875
28e- Mortain Bocage	167 646	243 227	214 952
28f- St Barthélémy-le Neufbourg	30 803	30 602	31 147
28h- Chérencé-le-Roussel	18 035	16 030	16 319
03- Sainteny	316 703	349 125	280 800 ³
TOTAL GÉNÉRAL	3 928 946	4 119 554	4 061 051

³ Le volume produit en 2022 pour Sainteny est le résultat d'une estimation fournie par la SAUR faisant suite au dysfonctionnement et au remplacement d'un compteur. Ce volume est plus de 15% inférieur à la moyenne des années passées et incite donc à un regard critique.

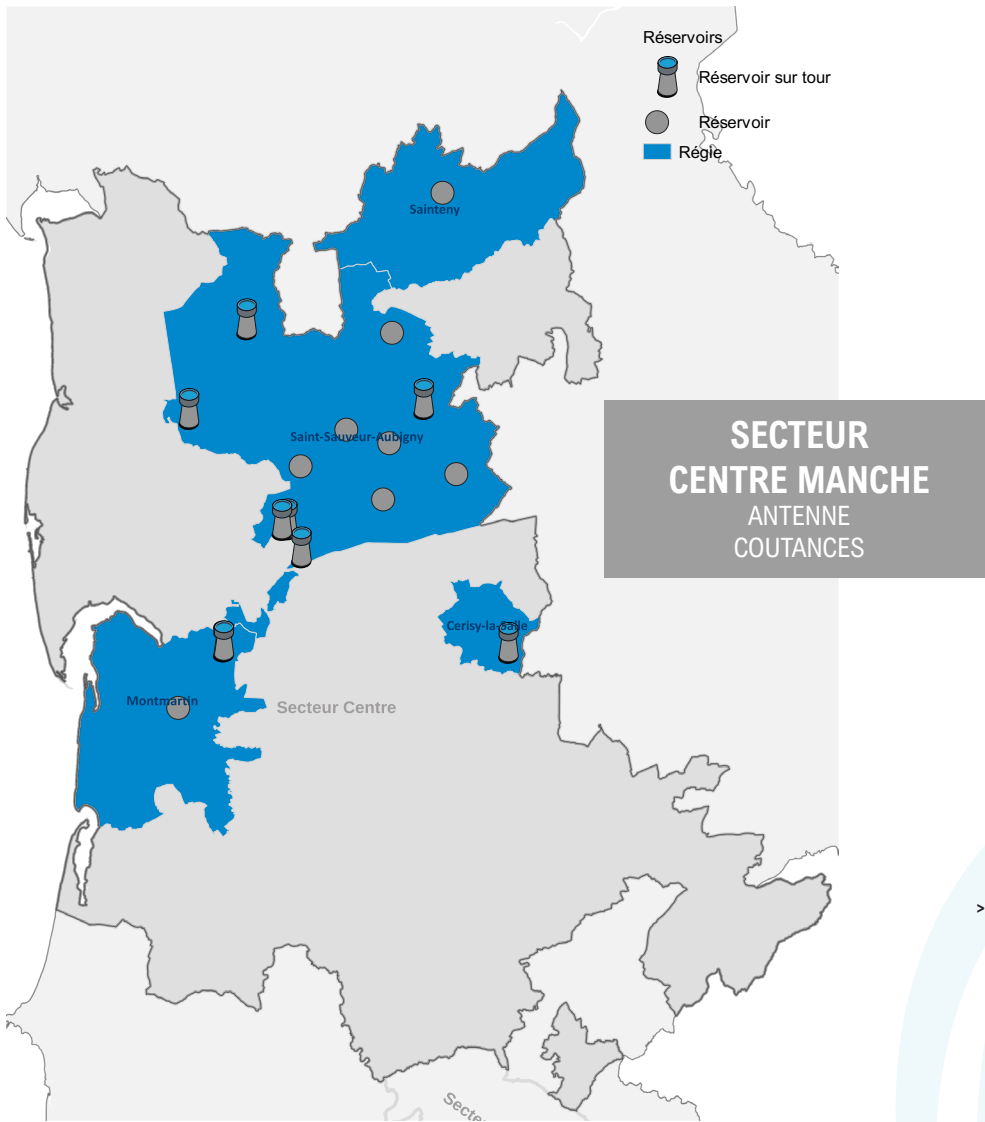


**SECTEUR
CENTRE MANCHE
ANTENNE
COUTANCES**

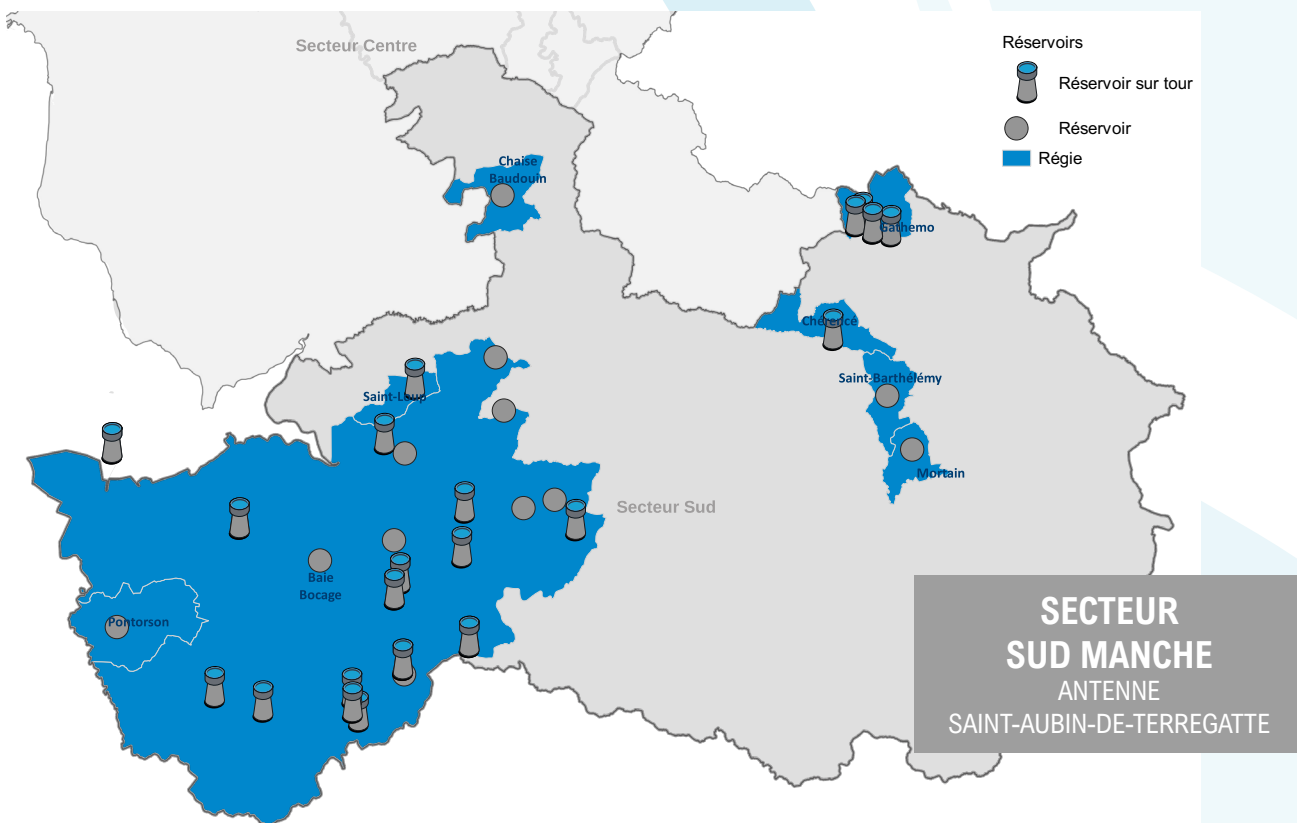
> CARTES DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT
ET DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DANS LE CENTRE ET LE SUD MANCHE



**SECTEUR
SUD MANCHE
ANTENNE
SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE**



> CARTES DES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE
DANS LE CENTRE ET LE SUD MANCHE



Imports - exports

CLEP	IMPORTS 2022				EXPORTS 2022			
	Imports internes régie (m³)	Imports externes régie (m³)	Imports externes régie et internes SDeau 50 (m³)	Imports externes régie et externes SDeau 50 (m³)	Exports internes régie (m³)	Exports externes régie (m³)	Exports externes régie et internes SDeau50 (m³)	Exports externes régie et externes SDeau50 (m³)
Saint Sauveur - Aubigny	0	113 908	113 908	0	0	25 395	18 102	7 293
Montmartin-Cérences	0	22 669	22 669	0	0	17 018	17 018	0
Cerisy La Salle	0	0	0	0	0	0	0	0
Sainteny	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre de Coutances	0	16 707	16 707	0	0	0	0	0
Baie Bocage	10 962	163 440	132 424	31 016	139 604	379 235	346 025	33 210
Pontorson	139 604	0	0	0	0	0	0	0
Saint Loup	0	185	185	0	10 962	0	0	0
Saint-Hilaire / Mortain	0	18 166	18 166	0	17 037	65 048	65 048	0
Saint-Hilaire / St Barth-Le Neufbourg	11 467	0	0	0	0	3 106	3 106	0
Saint-Hilaire / Chérencé le Roussel	5 570	5 533	5 533	0	0	0	0	0
Gathemo	0	7 375	0	7 375	0	0	0	0
La Chaise Baudouin	0	965	965	0	0	0	0	0
TOTAL REGIE	167 603	348 948	310 557	38 391	167 603	489 802	449 299	40 503

Les principaux volumes importés sont :

Concernant les imports hors régie, 132 424 m³ sont importés pour la régie secteur Baie Bocage venant du CLEP Saint-Hilaire (usine de Milly hors régie) et 31 016 importés par le SMPGA dans le cadre des interconnexions.

113 908 m³ contre 61 406 m³ en 2021 sont importés pour la régie secteur Saint-Sauveur-Aubigny, secteur Saint-Martin venant de la Commission Production Centre Manche. L'augmentation de l'import est dû à une panne sur automatisme en fin d'année 2022 qui a mis plusieurs semaines à l'arrêt l'usine de St Sauveur.

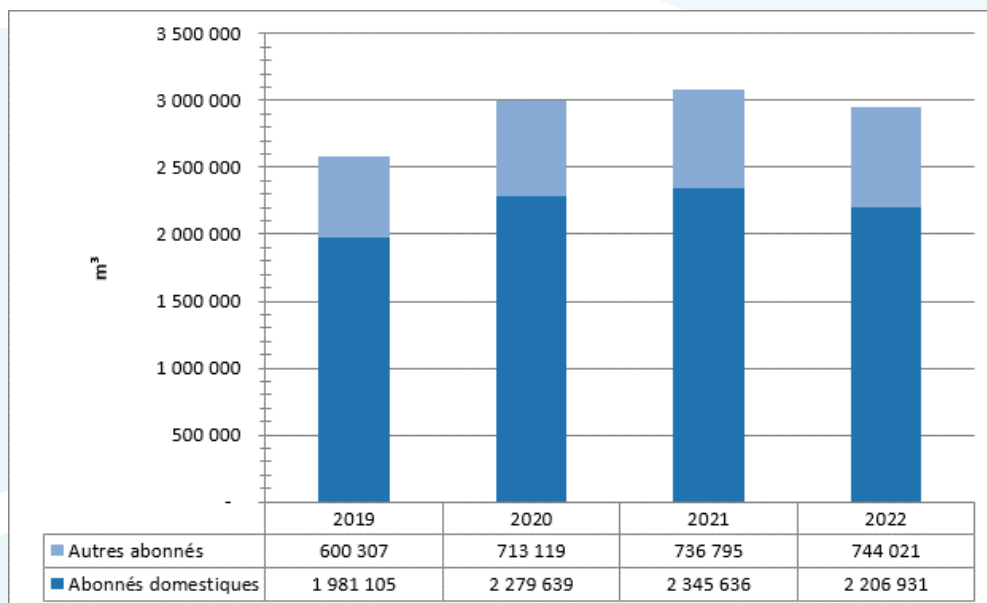
Les principaux volumes exportés sont :

346 025 m³ exportés de régie CLEP Baie Bocage vers CLEP Avranches-Est.

5. LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

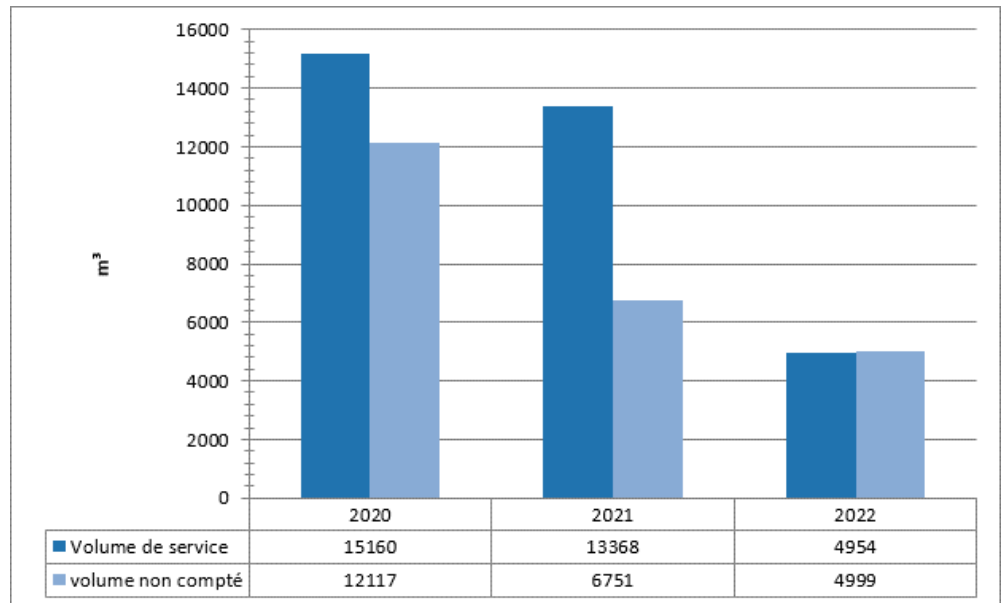
Volumes consommés (m³)	2020	2021	2022
Abonnés domestiques	2 279 639	2 345 636	2 206 931
Abonnés non domestiques	713 119	736 795	744 021



> FIGURE 9 CONSOMMATION EN M³ DES ABONNÉS DE LA RÉGIE DU SDEAU50

Autres volumes

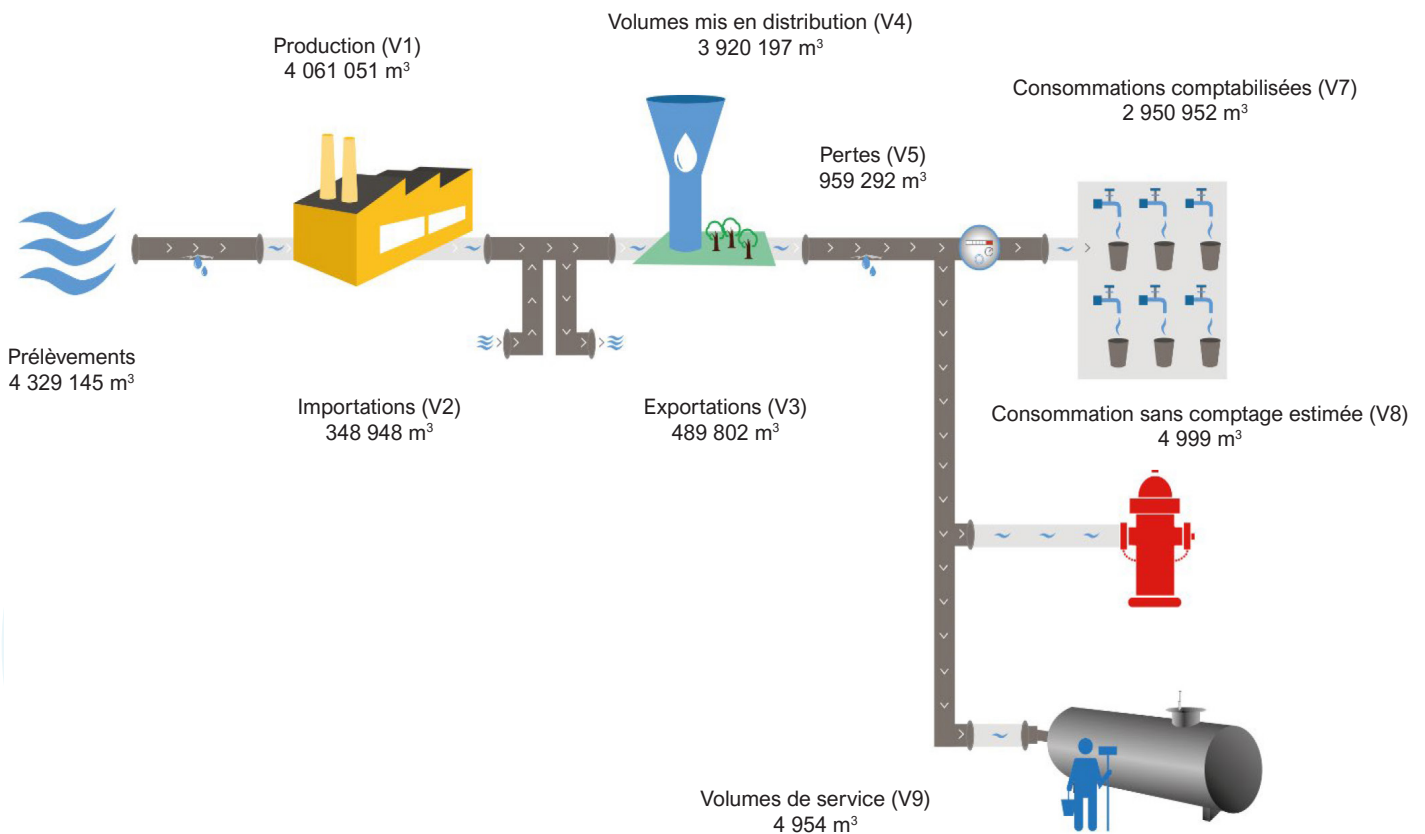
> FIGURE 10 AUTRES VOLUMES DE LA RÉGIE DU SDEAU50



Un travail d'enregistrement des volumes de service a été mis en place au sein des services d'exploitation afin de sauvegarder les données au fur et à mesure des opérations d'exploitation au cours d'une année. Il n'y a donc plus d'estimation de volume.

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

> FIGURE 11 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGIE DU SDEAU50



Ces volumes 365J servent de base aux calculs de rendement et d'ILP. Ils facilitent les comparaisons interannuelles et interservices.

6. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le réseau

Entité de gestion	Longueur du réseau	Longueur de réseau renouvelé (km) : N	Pourcentage de renouvellement de réseau par an sur les 5 dernières années	Nombre de fuites et casses sur canalisations	Nombre de fuites et casses sur branchements
03- Sainteny	104	0,00	0,00 %	11	12
04- St-Sauveur - Aubigny	384	3,13	0,42 %	10	12
09-Saint Pierre de Coutances	9	0,00	0,00 %	0	
11- Cerisy-la-Salle	46	0,44	0,19 %	1	2
12a- Montmartin	248	0,00	0,81 %	9	10
19- La Chaise Baudouin	28		0,00 %	3	1
23- Saint-Loup	19	0,07	0,35 %	1	2
24- Baie-Bocage	947	4,55	0,32 %	39	33
25- Pontorson	61	0,00	0,39 %	6	5
26- Gathemo	28	0,00	0,00 %	2	0
28e- Mortain Bocage	47	1,20	0,51 %	8	3
28f- St Barthélémy-le Neufbourg	32	2,32	3,51 %	5	0
28h- Chérencé-le-Roussel	26	0,00	1,22 %	1	1
TOTAL GÉNÉRAL	1980	11,70	0,44%	96	81

Le parc compteurs

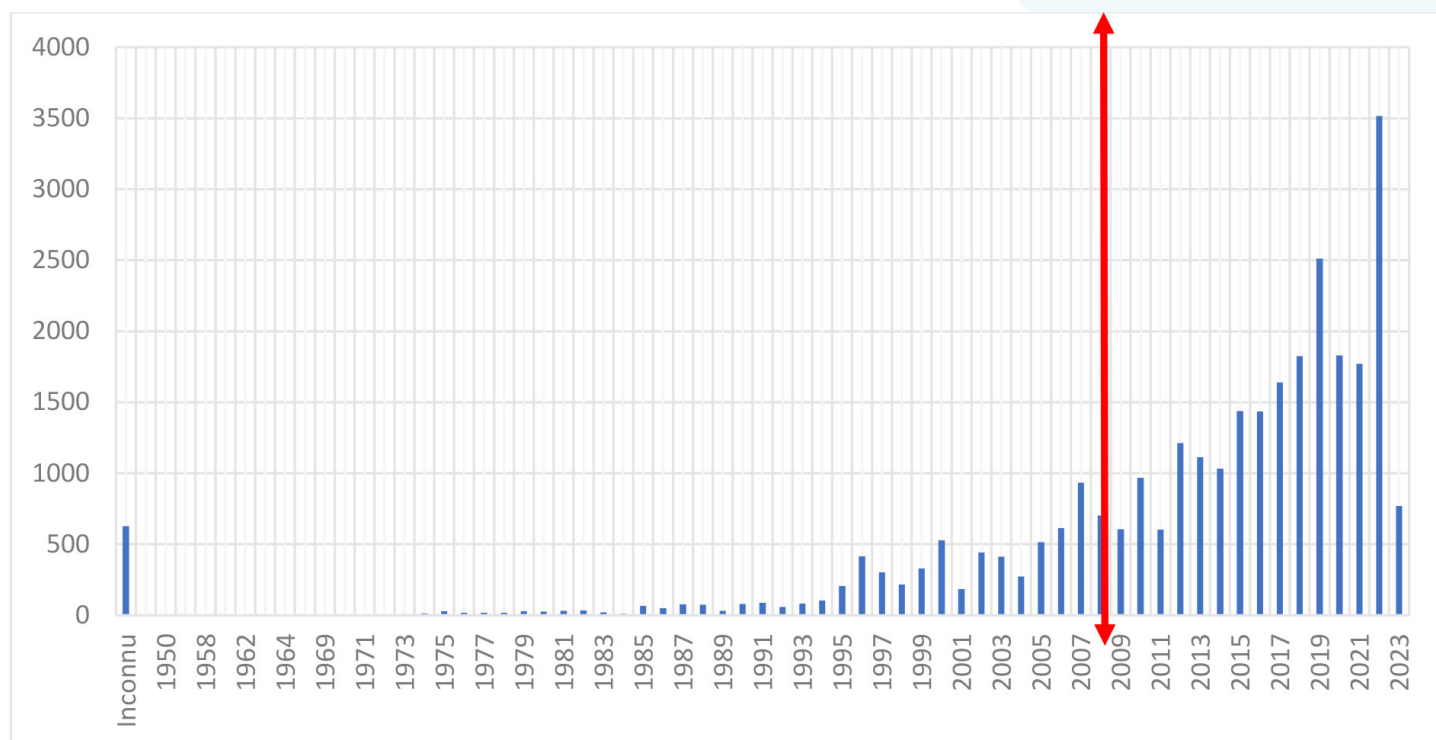
Les tableaux suivants représentent respectivement le programme annuel de renouvellement de compteurs par secteur ainsi que l'évolution sur 3 ans de la proportion de compteurs de plus de 15 ans par CLEP.

La régie du SDeau50 a mis en place un programme de renouvellement afin de changer tous les compteurs de plus de 15 ans, (arrêté du 6 mars 2007).

24% du parc compteurs de la régie a plus de 15 ans soit 7096 compteurs contre 39% en 2021.

	31/12/2022			31/12/2021			31/12/2020		
	Nombre total de compteurs au 31/12/2022	Nombre de compteurs + de 15 ans	% + de 15 ans (2008)	Nombre total de compteurs au 31/12/2021	Nombre de compteurs + de 15 ans	% + de 15 ans (2007)	Nombre total de compteurs au 31/12/2020	Nombre de compteurs + de 15 ans	% + de 15 ans
CLEP Montmartin	6249	2294	37%	6145	2391	39%	6083	2019	33%
CLEP St Sauveur Aubigny	4879	1337	27%	4849	2204	45%	4680	2363	50%
CLEP Cerisy La Salle	599	174	29%	604	2019	334%	585	205	35%
CLEP Sainteny	1393	694	50%	1390	1223	88%	1381	1320	96%
CLEP Saint Pierre de Coutances	/	/	/	/	/	/	/	214	/
CLEP Baie Bocage	12254	1166	10%	12084	1191	10%	11971	909	8%
CLEP Pontorson	1970	800	41%	1963	1337	68%	1933	1365	71%
CLEP St Loup	350	199	57%	350	202	58%	348	203	58%
CLEP SHH Mortain	1542	306	20%	1550	678	44%	1520	725	48%
CLEP SHH Chérencé	231	14	6%	244	32	13%	247	38	15%
CLEP GATHEMO	233	39	17%	215	141	66%	215	153	71%
CLEP La Chaise Baudouin	278	73	26%	265	71	27%	267	59	22%
TOTAL	29978	7096	24%	29659	11489	39%	23361	7340	31%

> DESCRIPTIF DU PARC COMPTEURS AU 31/12/2022



II. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Au 01/01/2023, le prix moyen d'une facture de 120 m³ d'eau potable pour un abonné de la régie du SDeau50 est de 368,86 € TTC contre 350,04 € TTC au 01/01/2022, soit 3,07 € TTC/m³ contre 2,92 € TTC / m³ au 01/01/2022.

Ce prix comprend une part « exploitation » servant à financer l'exploitation du service, une part « service eau » qui sert à financer les investissements du service, le montant de la redevance pollution de l'Agence de l'eau et la TVA. La redevance pollution est comprise entre 0,22 € HT / m³ et 0,38 € HT / m³ selon les secteurs. La TVA sur la facturation de l'eau est de 5,5%.

D'autres composantes peuvent impacter le prix de l'eau (non prises en compte dans les prix présentés) :

- La redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource est comprise entre 0,038 € HT / m³ et 0,066 € HT / m³. Elle varie selon la nature de l'eau, la vulnérabilité du milieu naturel et la performance du réseau.
- Les contributions finançant les compétences de protection de la ressource et de transport d'eau en gros du SDeau50 : 0,071 € HT / m³
- Les participations à des organismes intercommunaux (applicables en fonction du secteur géographique) comme le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (0,015 € HT / m³) ou l'Institution Interdépartementale du bassin de la Seine (0,015 € HT).

Les délibérations du 14/12/2022 fixant les différents tarifs et prestations des services d'eau potable du SDeau50 aux abonnés pour l'exercice sont effectives à compter du 01/01/2023.

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
12a- Montmartin	Part de la collectivité	149,30 € HT	152,90 € HT
	Part de l'exploitant	152,29 € HT	165,49 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	39,72 € HT	41,28 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,77 €	19,78 €
	Total HT	341,31 €	359,67 €
	Total TTC	360,08 €	379,45 €
26- Gathemo	Part de la collectivité	85,00 € HT	95,00 € HT
	Part de l'exploitant	171,04 € HT	205,40 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	60,48 € HT	62,04 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,41 €	19,93 €
	Total HT	316,52 €	362,44 €
	Total TTC	333,93 €	382,37 €
28e- Mortain Bocage	Part de la collectivité	81,40 € HT	81,40 € HT
	Part de l'exploitant	324,60 € HT	324,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	40,68 € HT	42,48 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	24,57 €	24,67 €
	Total HT	446,68 €	448,48 €
	Total TTC	471,25 €	473,15 €
09- Saint Pierre de Coutances	Part de la collectivité	15,00 € HT	15,00 € HT
	Part de l'exploitant	202,00 € HT	202,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	26,40 € HT	26,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,39 €	13,39 €
	Total HT	243,40 €	243,40 €
	Total TTC	256,79 €	256,79 €

28f- St Barthélémy-le Neufbourg	Part de la collectivité	81,40 € HT	81,40 € HT
	Part de l'exploitant	306,60 € HT	306,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	40,68 € HT	42,48 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	23,58 €	23,68 €
	Total HT	428,68 €	430,48 €
	Total TTC	452,26 €	454,16 €
19- La Chaise Baudouin	Part de la collectivité	117,00 € HT	120,60 € HT
	Part de l'exploitant	185,00 € HT	198,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	41,28 € HT	42,84 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,88 €	19,89 €
	Total HT	343,28 €	361,64 €
	Total TTC	362,16 €	381,53 €
28h- Chérencé le Roussel	Part de la collectivité	81,40 € HT	81,40 € HT
	Part de l'exploitant	246,60 € HT	246,60 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	38,88 € HT	40,68 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	20,18 €	20,28 €
	Total HT	366,88 €	368,68 €
	Total TTC	387,06 €	388,96 €
25- Pontorson	Part de la collectivité	40,40 € HT	35,00 € HT
	Part de l'exploitant	212,20 € HT	217,40 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	42,96 € HT	44,52 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	16,26 €	16,33 €
	Total HT	295,56 €	296,92 €
	Total TTC	311,82 €	313,25 €
11- Cerisy la Salle	Part de la collectivité	160,00 € HT	174,40 € HT
	Part de l'exploitant	153,12 € HT	153,12 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	26,40 € HT	26,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,67 €	19,47 €
	Total HT	339,52 €	353,92 €
	Total TTC	358,19 €	373,39 €
23- Saint Loup	Part de la collectivité	13,00 € HT	20,00 € HT
	Part de l'exploitant	185,00 € HT	200,00 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	41,28 € HT	42,84 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	13,16 €	14,46 €
	Total HT	239,28 €	262,84 €
	Total TTC	252,44 €	277,30 €
03- Sainteny	Part de la collectivité	83,68 € HT	94,48 € HT
	Part de l'exploitant	62,10 € HT	74,10 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	41,28 € HT	42,84 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	10,29 €	11,63 €
	Total HT	187,06 €	211,42 €
	Total TTC	197,35 €	223,05 €
04- St Sauveur Aubigny	Part de la collectivité	95,30 € HT	106,10 € HT
	Part de l'exploitant	195,68 € HT	208,88 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	38,52 € HT	40,08 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,12 €	19,53 €
	Total HT	329,50 €	355,06 €
	Total TTC	347,62 €	374,59 €

24- Baie et Bocage

Part de la collectivité	91,40 € HT	93,80 € HT
Part de l'exploitant	209,00 € HT	222,20 € HT
Redevances (agence de l'eau et autres)	40,56 € HT	42,12 € HT
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Montant de la TVA	18,75 €	19,70 €
Total HT	340,96 €	358,12 €
Total TTC	359,71 €	377,82 €

> FIGURE 12 SYNTHÈSE DE LA DÉCOMPOSITION DE LA FACTURE TYPE 120M³ PAR CLEP DE LA RÉGIE DU SDEAU50

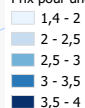
CLEP	Service	01/01/2023			Variation 2022/2023	01/01/2022		01/01/2021	01/01/2020	01/01/2019
		Montant total 120m ³ € TTC	Prix € TTC / m ³	Prime fixe € HT 2023		Montant total 120m ³ € TTC	Prix € TTC / m ³	Prix € TTC / m ³	Prix € TTC / m ³	Prix € TTC / m ³
CLEP SAINT SAUVEUR AUBIGNY		374,59 €	3,12 €	80,98 €	17,7%	318,12 €	2,65 €	2,65 €	2,51 €	2,44 €
CLEP MONTMARTIN-CERENCES	Secteur Montmartin	379,45 €	3,16 €	92,79 €	8,2%	350,84 €	2,92 €	2,92 €	2,77 €	2,62 €
CLEP CERISY LA SALLE		373,39 €	3,11 €	58,92 €	4,4%	358,19 €	2,98 €	2,98 €	2,77 €	
CLEP SAINTENY		223,04 €	1,86 €	35,90 €	21,6%	184,10 €	1,53 €	1,53 €	1,49 €	1,39 €
CLEP SAINT PIERRE DE COUTANCES		256,79 €	2,14 €	55,00 €	0,0%	256,79 €	2,14 €	2,14 €	2,14 €	
CLEP BAIE BOCAGE	Secteur (hors ex-commune Ducey)	377,82 €	3,15 €	70,00 €	5,0%	359,46 €	3,00 €	3,00 €	2,98 €	2,98 €
	Secteur ex- commune Ducey	377,82 €	3,15 €	70,00 €	14,9%	329,08 €	2,74 €	0,02 €	2,50 €	
CLEP PONTORSON		313,25 €	2,61 €	70,00 €	9,7%	285,06 €	2,38 €	2,38 €	2,28 €	
CLEP SAINT LOUP		277,30 €	2,31 €	70,00 €	10,0%	252,06 €	2,10 €	2,10 €	2,09 €	
CLEP SAINT HILAIRE	secteur MORTAIN	473,15 €	3,94 €	70,00 €	0,3%	471,12 €	3,93 €	3,93 €	3,91 €	3,91 €
	secteur Saint Barthélémy-Le Neufbourg	454,16 €	3,78 €	70,00 €	0,3%	452,13 €	3,77 €	3,77 €	3,76 €	3,75 €
	secteur Chérencé le Roussel	388,96 €	3,24 €	70,00 €	0,0%	388,83 €	3,24 €	3,24 €	3,20 €	3,20 €
CLEP GATHEMO		382,37 €	3,19 €	70,00 €	23,6%	309,81 €	2,58 €	2,58 €	2,57 €	2,39 €
CLEP LA CHAISE BAUDOUIIN		381,53 €	3,18 €	80,00 €	5,6%	361,78 €	3,01 €	3,01 €	3,00 €	3,00 €
MOYENNE PONDEREE		368,86 €	3,07 €	74,68 €		350,04 €	73,58 €			

L'évolution du prix de l'eau s'explique par l'augmentation des coûts et charges de fonctionnement (réactifs, analyses, énergie...) mais aussi par la nécessité de mener des travaux d'investissement et de modernisation du réseau ou des équipements.

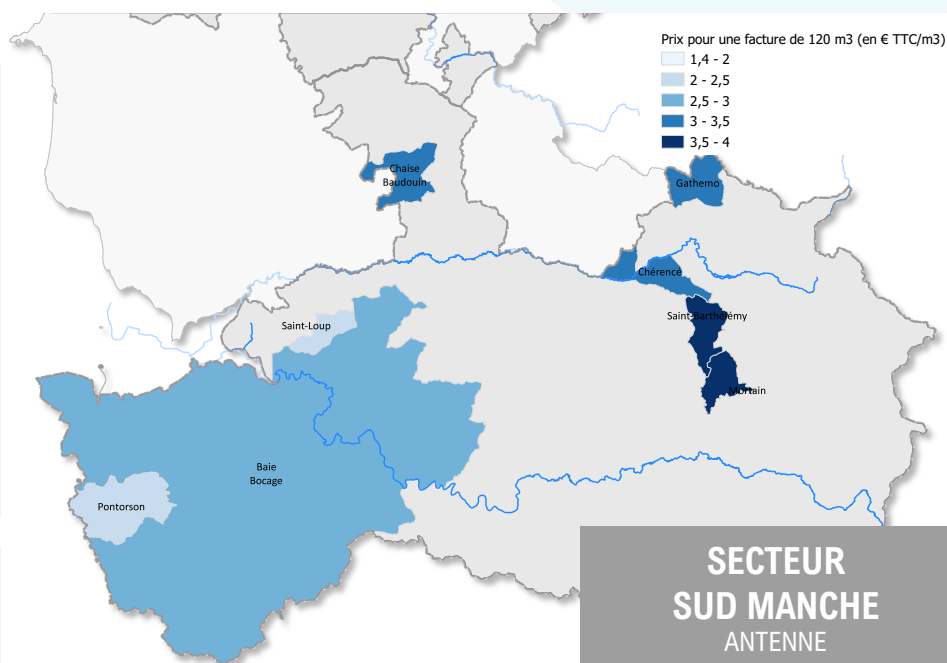
Une étude globale des 55 grilles tarifaires va débuter en fin d'année 2023. Cette étude doit aboutir à la définition d'une stratégie relative à la convergence tarifaire et à sa structuration avec la définition d'un tarif d'équilibre cible à une échéance à plus ou moins long terme.

SECTEUR CENTRE MANCHE ANTENNE COUTANCES

Prix pour une facture de 120 m³ (en € TTC/m³)



> CARTES DES PRIX DE L'EAU CENTRE ET SUD MANCHE



SECTEUR SUD MANCHE ANTENNE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

2. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

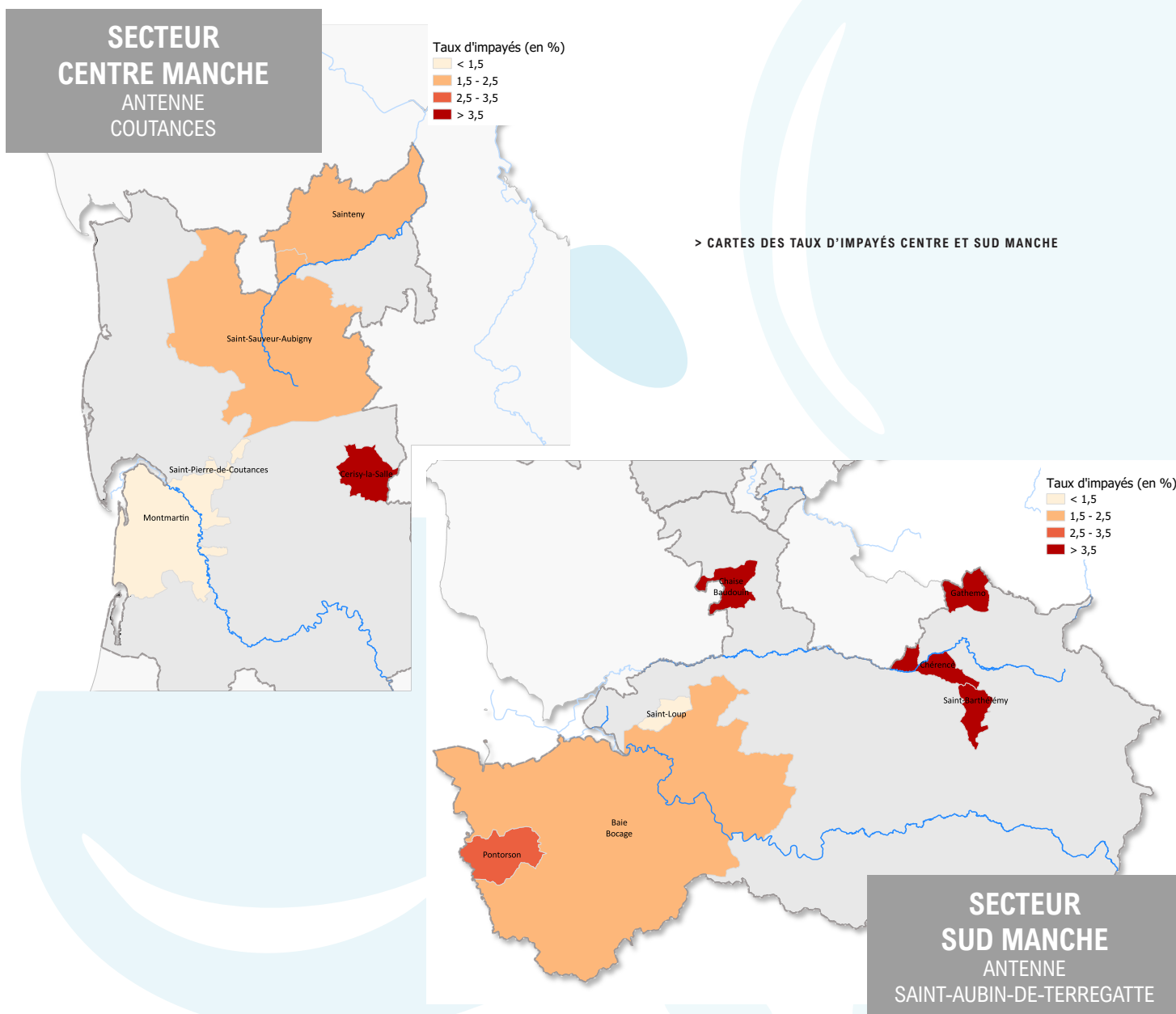
Montant d'impayés au titre de l'année précédente
tel que connu au 31 décembre de l'année n

Chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1

Cet indicateur est calculé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021, il correspond aux retards de paiement.

CLEP	Service	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2021 au 31/12/2022)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2020 au 31/12/2021)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2019 au 31/12/2020)	TAUX d'impayés (au titre de l'année 2018 au 31/12/2019)
CLEP SAINT SAUVEUR AUBIGNY		2,34%	1,78%	3,10%	4,92%
CLEP MONTMARTIN- CERENCES	Secteur Montmartin	1,01%	1,67%	2,12%	3,09%
CLEP CERISY LA SALLE		3,79%	2,33%	/	/
CLEP SAINTENY		2,12%	2,25%	4,50%	10,54%
CLEP SAINT PIERRE DE COUTANCES		1,02%	/	/	/
CLEP BAIE BOCAGE		1,81%	1,63%	2,45%	3,78%
CLEP PONTORSON		3%	2%	/	/
CLEP SAINT LOUP		0,53%	0,46%	/	/
CLEP SAINT HILAIRE	Saint Barthélemy-Le Neufbourg /secteur Chérencé le Roussel	4,59%	3,25%	5,26%	7,45%
CLEP GATHEMO		4,17%	3,03%	4,75%	7,87%
CLEP LA CHAISE BAUDOIN		4,05%	3,62%	6,17%	10,13%
TOTAL		2,04%	1,81%	2,75%	4,10%

La baisse du taux d'impayés depuis 2019 est liée au système de relance automatique mis en place par le trésor public sur ce secteur (relance automatique tous les 2 mois, basculement des dossiers vers l'huissier au bout de 4 mois).



III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2022 est résumée dans le tableau ci-après.

Entité de gestion	Nombre de prélèvements bactériologiques	Nombre de prélèvements non conformes : bactériologiques	Pourcentage de conformité bactériologique	Nombre de prélèvements physico-chimique	Nombre de prélèvements non conformes : physico-chimique	Pourcentage de conformité physico-chimique
03- Sainteny	13	1	92,3 %	13	0	100 %
04- St-Sauveur - Aubigny	38	0	100 %	38	0	100 %
09-Saint Pierre de Coutances	6	0	100 %	6	0	100 %
11- Cerisy-la-Salle	9	0	100 %	9	0	100 %
12a- Montmartin	28	0	100 %	28	0	100 %
19- La Chaise Baudouin	7	0	100 %	7	0	100 %
23- Saint-Loup	8	0	100 %	8	0	100 %
24- Baie-Bocage	128	0	100 %	138	3	98 %
25- Pontorson	32	0	100 %	32	0	100 %
26- Gathemo	7	0	100 %	7	0	100 %
28e- Mortain Bocage	20	0	100 %	41	9	78 %
28f- St Barthélémy-le Neufbourg	20	0	100 %	27	13	52 %
28h- Chérencé-le-Roussel	13	0	100 %	13	0	100 %
TOTAL PRÉLÈVEMENTS :	329	1	99.70%	367	25	93.19%

L'eau distribuée sur le territoire de la régie a présenté 1 non-conformité sur des analyses bactériologiques :

. CLEP Sainteny : 1 analyse 28/09/2022 réalisée dans le bourg de Saint Georges de Bohon (2 coliformes totaux et 1 Escherichia Coli). Le contre prélèvement effectué le 06/10/2022 s'est révélé conforme.

Les principales non-conformités sont en lien avec le paramètre métolachlore ESA concernant le CLEP ST Hilaire (Mortain). L'ESA métolachlore était jugé pertinent par l'ANSES jusqu'au 30/09/2022 (norme à 0.10 µg/l) puis non pertinent.

METABOLITES de PESTICIDES

Le S-métolachlore est un pesticide utilisé pour désherber les cultures de maïs notamment. Sa dégradation dans le sol produit 2 types de métabolites (ESA métolachlore et OXA métolachlore) que l'on peut retrouver dans les cours d'eau et les nappes par ruissellement ou infiltration dans le sol.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre de prélèvements réalisés} - \text{Nombre de prélèvements non conformes}}{\text{Nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	98.80 %	99.70 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	91 %	93.19 %

2. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **77 %**.

92,05% des volumes prélevés bénéficient d'un indice de protection de 80%.

5,61% des volumes prélevés ont d'un indice de protection égal à 50%. Il s'agit des prises d'eau de Mortain (CLEP Saint Hilaire).

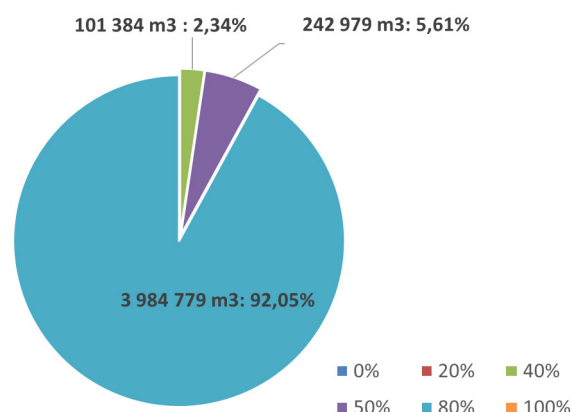
2,34% des volumes prélevés ont d'un indice de protection égal à 40%. Il s'agit de la prise d'eau de Pontorson.

Objectif 2022 : Mortain à 50 % atteint

Objectif 2023 : Pontorson à 50%

> FIGURE 13 RÉPARTITION DES VOLUMES EAU BRUTE PRÉLEVÉS PAR INDICE DE PROTECTION

SDEAU50 - REGIE 2022 INDICE PROTECTION DE LA RESSOURCE



3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Les données présentées ci-dessous sont extraites du système d'information géographique (SIG) que le SDeau50 développe et complète en continu via la numérisation des plans papiers, l'intégration des plans de récolement ainsi que des levées de terrain.

La régie du SDeau50 a vu son indice de connaissance et de gestion patrimoniale diminuer par rapport à 2022. En effet, un travail de mise à jour a été engagé et a fiabilisé la connaissance du patrimoine et donc la méthode de calcul de l'indice.

Certains indices peuvent évoluer rapidement suite à de simples mises à jour et intégration sous SIG de données existantes. D'autres indices peuvent nécessiter un investissement et évoluer seulement sur le long terme.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)

VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)

(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)

VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)

(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution.

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

CLEP	Indice de connaissance patrimonial sur 120	Longueur réseau km
Saint Sauveur - Aubigny	30	384
Montmartin	110	248
Cerisy La Salle	83	46
Sainteny	73	104
Saint Pierre de Coutances	72	9
Baie Bocage	109	947
Pontorson	80	61
Saint Loup	110	19
Saint Hilaire - Mortain	10	47
Saint Hilaire- St Barth-Le Neufbourg	26	32
Saint Hilaire - Chérencé le Roussel	91	26
Gathemo	100	28
La Chaise Baudouin	93	28
RÉGIE 2022	85	1980 ⁴

⁴ Il s'agit du linéaire total de réseau comprenant la distribution et l'adduction mais excluant les branchements.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2022 est résumée dans le tableau ci-après.

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

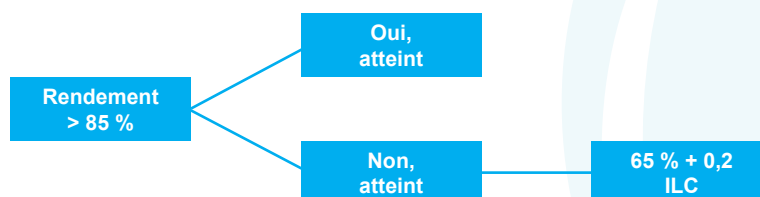
A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	80,19 %	78,25 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	4,3 m ³ / jour / km	4,77 m ³ / jour / km

Le **seuil réglementaire** permettant de considérer un rendement comme bon est de 85 %.

Si cette valeur n'est pas atteinte par le service, alors le **rendement seuil** est fixé à la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation. Ceci permettant de tenir compte des spécificités locales du réseau.



Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,34 m³ / j / km** (1 en 2021).

Indice linéaire de pertes en réseau

En 2022, le service de distribution du SDeau50 possède un ILC de **4,77 m³ / j / km** et une densité linéaire d'abonnés de **16 abonnés par kilomètre de réseau**. Le réseau du SDeau50 peut donc être qualifié de **réseau rural**.

Type de réseau	Valeur ILC	DLA (Ab/km)
Rural	ILC < 10	DLA < 25
Intermédiaire ou semi-urbain	10 < ILC < 30	25 < DLA < 50
Urbain	ILC > 30	DLA > 50

L'indice linéaire de pertes en réseau permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau.

Afin de tenir compte des caractéristiques locales, l'ILP est caractérisé selon les référentiels ci-dessous :

$$\text{Indice linéaire de perte} = \frac{V4 - V7 - V8 - V9}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire de pertes est de **1,33 m³ / j / km** (0,90 en 2021).

CLASSEMENT DES INDICES LINEAIRES DE PERTE

Catégorie de réseau	Rural	Intermédiaire	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	>4	>8	>15

Critique, synthèse et interprétation du rendement et de l'ILP

Le rendement compare le volume d'eau mis en distribution aux volumes volontairement consommés par les abonnés et le service.

Ainsi, un service produisant de faibles volumes d'eau verra son rendement diminuer fortement à la moindre perte en eau.

Dans la mesure où il ne tient pas compte du contexte local, la valeur du rendement d'un réseau peut être difficile à interpréter et ne pas représenter l'importance des volumes perdus : un service avec une **forte production** et de **gros volumes de fuites** aura le même rendement qu'un service produisant peu et ayant de faibles volumes de fuites.

L'ILP met en relation le volume de fuites avec le linéaire de réseau. Il illustre l'état du réseau en représentant les volumes de fuites par km de réseau (par jour).

Il est souvent mis en relation avec des notions de contexte (urbain/rural), en effet, pour un même volume de fuites, un réseau étendu aura un bien meilleur ILP qu'un réseau court.


Il est ainsi possible d'observer un rendement fort et un ILP mauvais en contexte urbain et à l'inverse, un rendement faible et un ILP bon en contexte rural.


Ces indices ne doivent donc pas être étudiés séparément et doivent être replacés dans un contexte local.


Il n'est pas étonnant de constater qu'**ILNC et ILP** ont des valeurs très proches voire égales : les volumes de services et volumes consommés non comptés sont très faibles et ne représentent qu'une fraction des volumes comptabilisés (0,3%).

Entité de gestion	Rendement du réseau de distribution P104.3 (%)	Rendement seuil	Rendement primaire distribution (%)	Indice linéaire de consommation (ILC) m³ / j / km	Conso. / abonné (m³ / ab)	Densité d'abonnés (ab / km)	Indice Linéaire de Perte (ILP) m³ / j / km	Catégorisation ILP
03- Sainteny	97,0%	66,4	97,0%	7,14	81	13,3	0,22	ILP Bon
04- St-Sauveur - Aubigny	55,2%	65,5	53,4%	2,69	67	12,7	2,34	ILP Acceptable
09- Saint-Pierre de Coutances	87,3%	65,9	87,3%	4,44	67	24	0,65	ILP Bon
11- Cerisy-la-Salle	71,3%	65,6	71,3%	2,80	73	13,2	1,13	ILP Bon
12a- Montmartin	73,1%	65,9	73,0%	4,32	60	26,3	1,59	ILP Bon
19- La Chaise Baudouin	42,7%	65,3	42,3%	1,71	67	9,2	2,32	ILP Acceptable
23- Saint-Loup	77,1%	65,7	70,1%	3,67	64	18,5	1,56	ILP Acceptable
24- Baie-Bocage	88,8%	65,9	85,2%	4,30	82	13,7	0,74	ILP Bon
25- Pontorson	80,3%	66,7	79,3%	8,52	85	34,8	2,12	ILP Bon
26- Gathemo	62,2%	65,3	61,0%	1,56	60	8,4	0,96	ILP Bon
28e- Mortain Bocage	66,2%	65,8	47,7%	4,20	68	22,4	4,59	ILP Mauvais
28f- St Barthélémy-le Neufbourg	71,7%	65,5	69,2%	2,34	52	15,3	1,03	ILP Bon
28h- Chérencé-le-Roussel	45,2%	65,3	44,5%	1,29	51	8,9	1,59	ILP Acceptable

LE RENDEMENT :

 au-dessus de 85%, rendement réglementaire

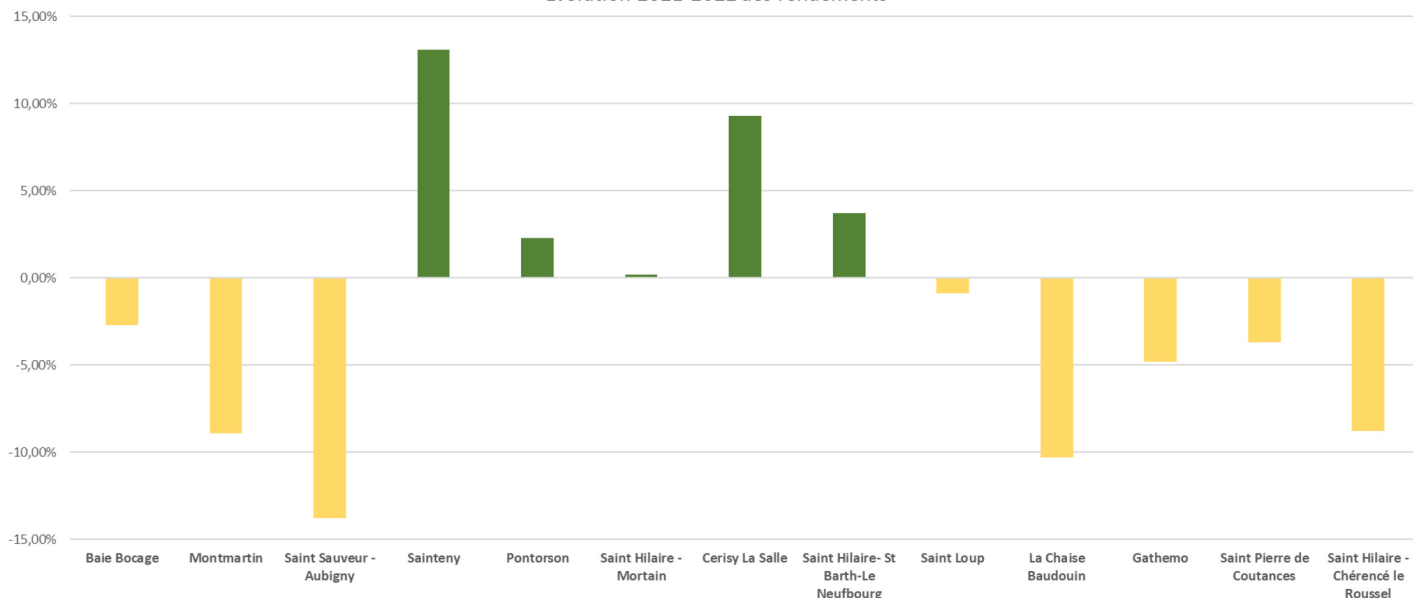
 entre le rendement seuil et le rendement réglementaire

 en-dessous du rendement seuil

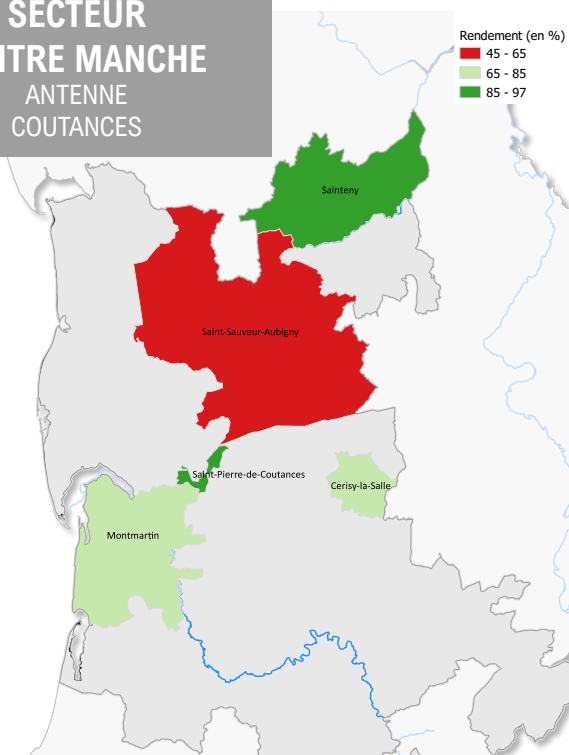
CLEP	2020		2021		2022	
	Rendement	ILPerte	Rendement	ILPerte	Rendement	ILPerte
Saint Pierre de Coutances	92%	0,40	91%	0,51	87,3%	0,65
Baie Bocage	84,3%	0,98	91,5%	0,48	88,8%	0,74
Pontorson	72%	5,00	78%	3,65	80,3%	2,12
Saint Loup	76%	1,45	78%	1,53	77,1%	1,56
Montmartin	78%	1,30	82%	1,09	73,1%	1,66
Saint Hilaire- St Barth-Le Neufbourg	70%	1,45	68%	1,32	71,7%	1,03
Cerisy La Salle	61%	1,80	62%	1,76	71,3%	1,13
Saint Hilaire - Mortain	71%	3,40	66%	5,18	66,2%	4,59
Gathemo	54%	1,20	67%	0,74	62,2%	0,96
Saint Sauveur - Aubigny	75%	1,00	69%	1,36	55,2%	2,34
Saint Hilaire - Chérencé le Roussel	58%	1,14	54%	1,27	45,2%	1,59
La Chaise Baudouin	50%	1,80	53%	1,97	42,7%	2,32
Sainteny	83%	1,25	84%	1,28	97,1% ⁶	0,22

⁶ et ⁶ Comme évoqué précédemment, une problématique de mesure de débit sur la production de Sainteny ne permet pas de considérer rendement et ILP comme des valeurs fiables.

Evolution 2021-2022 des rendements



SECTEUR CENTRE MANCHE ANTENNE COUTANCES



> CARTES DES RENDEMENTS

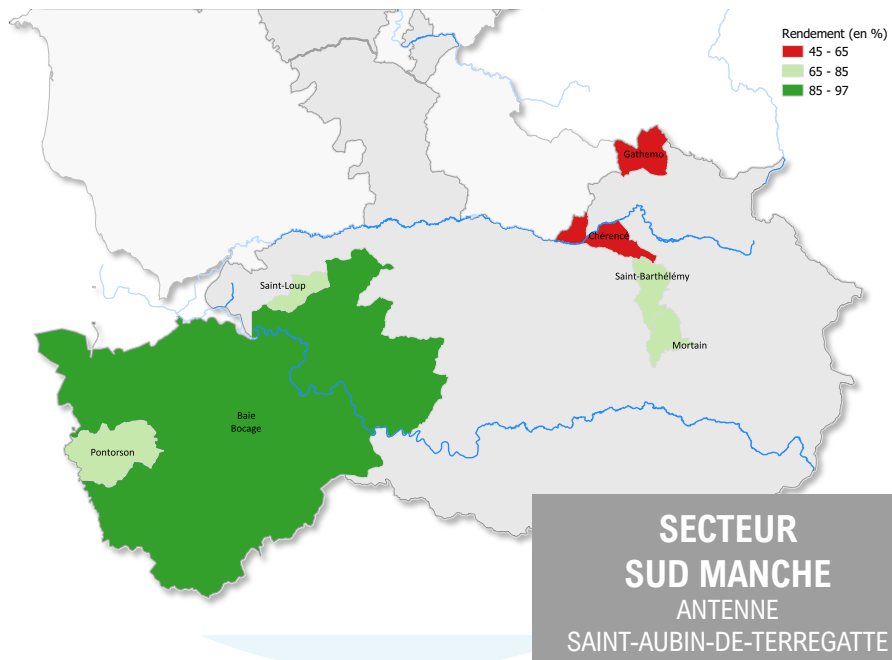
Dans une démarche de recherche de qualité et de transparence, la régie du SDeau50 n'applique plus de « forfaits » pour les volumes non comptabilisés ainsi que les volumes de service. Ils sont donc estimés et calculés pour chaque opération (maintenance, vidange etc...), permettant ainsi une plus juste estimation de ces volumes. Ceci impacte négativement les rendements et ILP en 2022 par rapport aux années passées. Rendement net P104.3

La baisse du rendement global de la régie constatée en 2022 provient essentiellement de la baisse des rendements survenue sur les CLEP représentant les volumes mis en distribution les plus élevés : CLEP St Sauveur Aubigny, Montmartin et dans une moindre mesure Baie Bocage.

Certains réseaux des CLEP sont vieillissants et accumulent fuites et casses du fait de faibles programmes de renouvellement historiquement. Le renouvellement d'un réseau étant une politique de long terme, il apparaît donc que la dégradation d'une partie des rendements est liée au vieillissement de ces réseaux et que les programmes de renouvellement du SDeau50 mettront plusieurs dizaines d'années à résorber définitivement.

Bien que plusieurs secteurs présentent des rendements faibles, il convient de noter que près de 67 % des volumes distribués transitent dans des réseaux dont le rendement est supérieur à 80 % et que moins de 20% des volumes transitent par des réseaux ayant un rendement inférieur à 70 %.

Enfin, hormis le secteur de Mortain, les ILP de la régie sont tous bons ou acceptables et le secteur de Mortain représente moins de 3 % des volumes distribués.



SECTEUR SUD MANCHE ANTENNE SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE

OBSERVATIONS SECTORISEES

Le réseau de Mortain présente un ILP mauvais et est sujet aux casses et fuites. En effet, ce réseau est vieillissant, datant majoritairement des années 50 et composé en partie de conduites amiante-ciment particulièrement cassantes. Il est aussi constaté que la télésurveillance et équipements (supervision) sont régulièrement perturbés ne permettant pas une recherche de fuites optimales. Des opérations de renouvellement sont à l'étude pour 2024 afin de renouveler des conduites sujettes à de nombreuses casses.

Le secteur Centre correspond à la fusion, en 2021, de deux anciens secteurs : Saint-Sauveur et Montmartin, toujours en cours de structuration et d'optimisation.

Les équipes ont été scindées soit en production, soit en distribution, du personnel nouveau a été embauché et des changements managériaux ont eu lieu. Du personnel est désormais affecté à la recherche de fuites en permanence.

Les rendements des secteurs de Saint-Sauveur et Montmartin sont à prendre avec recul puisque ces 2 secteurs ont subi d'importantes variations de périodes de relèves ce qui perturbe le calcul annuel.

En 2022, l'usine de Saint-Sauveur a subi une forte augmentation de la durée de production journalière durant l'été augmentant de 23 à 24h de production / jour.

A compter de novembre 2022, au vu de ce constat, une importante campagne de recherches fuites a été lancée réduisant la production journalière à 15 h / jour.

Les secteurs de la Chaise Baudouin, de Chérencé-le-Roussel et de Gathemo sont des secteurs ayant récemment rejoints le SDeau50. Les réseaux sont vieillissants et n'ont fait l'objet que de peu de renouvellements. Il convient cependant de noter que les volumes produits et consommés étant très faibles, la moindre fuite peut fortement impacter le rendement : il faut donc rester mesuré lors de la comparaison d'un service desservant moins de 300 abonnés avec des services en desservant plusieurs milliers.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de 11.7 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 8.73 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln-1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

En d'autres termes, cela signifie que le réseau est intégralement renouvelé tous les 230 ans environ.

A titre de comparaison, les réseaux en PEHD déployés aujourd'hui ont une durée de vie estimée de 100 à 150 ans. Il est donc nécessaire de maintenir les efforts de renouvellement. L'objectif du SDEAU50 est d'accroître ce taux de renouvellement jusqu'à atteindre 1%.

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{Nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{Nombre d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour l'année 2022, **69 interruptions** de service non programmées ont été dénombrées (95 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **2,29 interventions** / 1 000 abonnés.

Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (excepté pour le secteur de la Chaise Baudouin : 2 jours), .

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{Nombre ouvertures avec respect du délai}}{\text{Nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2021).

Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues : 48

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1\,000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **1,59 pour 1 000 abonnés**.

IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	50 376	48 873	52 539
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1	1
INDICATEURS DE PERFORMANCE				
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99,1	98,8	99,70
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	91	92,78
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/ 120 points)	104	105	84
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,6	80,19	78,25
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / km / jour]	1,1	1	1,33
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ / km / jour]	1,1	0,90	1,33
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,47	0,41	0,44
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	94	76	77
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb / 1 000 abonnés]	1	3,2	2,29
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	4,10	1,81	2,05
P155.1	Taux de réclamations [nb / 1 000 abonnés]	0,7	3,80	1,59



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU DE LA MANCHE**
(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108
50000 SAINT-LÔ

Tél. 02 33 57 40 16

Mail : accueil@sdeau50.fr
www.sdeau50.fr